

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 29-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BOUTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,

André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,

Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Eliane GIRAUD, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

Objet : Étude paysagère et plan d'actions pour la Drôme Provençale et le Haut-Vaucluse - Élargissement du périmètre d'étude au territoire du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Exposé des motifs

Le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale a pour objectif de promouvoir le territoire de la Drôme Provençale (155 communes et 123 cantons) et de coordonner les politiques de développement touristique et économique. Dans un souci de promotion touristique et de mise en valeur du cadre de vie, l'un de ses axes d'intervention est la préservation et la valorisation des attraits paysagers et patrimoniaux du territoire. Pour répondre à cette préoccupation, le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale a le projet de mettre en œuvre une étude afin de :

- Répondre à un besoin de connaissance concernant les caractéristiques paysagères du territoire,
- Et sensibiliser les différents acteurs du territoire aux enjeux liés à la qualité des paysages.

Le principe retenu est l'élaboration d'une étude paysagère et d'un plan d'actions qui devront :

- Identifier et caractériser les paysages de la Drôme Provençale,
- Révéler les enjeux liés au devenir de ces paysages,
- Proposer des actions pour le développement touristique,
- Proposer des actions pour la sensibilisation des élus et des habitants.

Le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale a fait appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette étude.

Le périmètre d'étude recouvre à ce jour le territoire de la Drôme Provençale auquel s'ajoutent 25 communes du Haut Vaucluse afin que le Pays Une Autre Provence soutienne de façon homogène son territoire dans son ensemble.

Cette étude constitue une opportunité pour le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales dans la perspective de l'élaboration de la charte et des actions démonstratives.

Une étude paysagère, co-financée, permettant de révéler les enjeux du territoire, touristique comme cela est envisagé actuellement, mais étendus aux liens avec l'agriculture, les patrimoines naturels et culturels et l'urbanisme, sur tout le périmètre d'étude du Syndicat Mixte, peut être un outil intéressant.

Il est donc proposé de donner mandat au bureau d'établir les modalités de réalisation de cette étude. Le Syndicat Mixte pourrait être sollicité pour participer au financement de cette étude.

Une étude paysagère a été lancée par le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale et un élargissement de son périmètre d'étude est envisagé de manière à intégrer la totalité du territoire d'intervention du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales.

Le Président propose au Comité Syndical d'établir un partenariat avec la Drôme Provençale et les financeurs publics afin de préciser les attentes du Syndicat Mixte sur l'intégralité de son territoire.

Le Président propose au Comité Syndical de réserver en prévision un maximum de 20 000 € de crédits dans le budget 2008 du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical accepte la proposition du Président et autorise le Bureau à passer toute convention et marché liés à cet objet, dans le cadre du budget alloué, et à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD